

(N° 167.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUIN 1921

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée
d'examiner le Projet de Loi permettant d'ajour-
ner la session ordinaire des Conseils provinciaux.

*(Voir le n° 337 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 29 juin 1921.)*

Présents : MM. BERRYER, président ; BRUNEEL, LIGY, COULLIER
et VINCK, rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission de l'Intérieur a l'honneur, à l'unanimité des voix, de
vous proposer l'adoption du Projet de Loi tel qu'il nous est transmis par
la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
E. VINCK.

Le Président,
Paul BERRYER.